

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	
PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER	
Procès verbal du 4 juin 2012	Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 4 juin 2012 à 20 h.
	Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby et Christian Marcoux, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.
	Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.
Ordre du jour du 4 juin 2012	ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 4 juin 2012
1	<i>PRIERE</i>
2	<i>MOT DE BIENVENUE</i>
3	<i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i>
4	<i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i>
5	<i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i>
6	<i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i>
6.1	Présentation des comptes
6.2	Fermeture du bureau municipal pour les vacances
6.3	Modification dans le calendrier des séances
6.4	Vente pour taxes
6.5	Concours pour un nouveau slogan et une nouvelle image
6.6	Adhésion au projet de capsules vidéo des télévisions communautaires des Bois-Francis et de L'Érable
7	<i>TRANSPORT</i>
7.1	Adoption du règlement 307 décrétant des travaux majeurs de voirie ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts
7.2	Compétence de la MRC de l'Érable en transport adapté
8	<i>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</i>
8.1	Demande d'aide financière pour la réfection du trottoir de l'OMH de Lyster
9	<i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i>
9.1	Demande d'adoption du projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable
9.2	Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 37 Ra/C à même la zone 35Rc et d'agrandir la zone 35Rc à même la zone 34la
9.3	Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 33 R/C à même la zone 34la.
9.4	Avis de motion pour un règlement décrétant l'ouverture des rues Beaudoin, St-Pierre, Laurier, Industrielle et Charest
9.5	Concours embellissement des portes avant
9.6	Autorisation de signature du protocole d'entente fonds Éco IGA
9.7	Impression d'affiches promotionnelles
9.8	Cadastre de la future rue en arrière de la rue Préfontaine
10	<i>LOISIRS ET CULTURE</i>
10.1	Embauche de l'employé à la Gare
10.2	Fermeture des rues pour le Feu de la St-Jean
10.3	Aide financière à la Corporation des loisirs
10.4	Modification de la Politique Sport-Action
10.5	Adoption du document cadre de la politique familiale de la MRC de L'Érable
10.6	Journées de la Culture

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 11 *CORRESPONDANCE*
- 11.1 Remerciement de la FADOQ
- 12 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 13 *VARIA*
- 13.1 Appui à la reconstruction de l'usine de transformation d'Olymel à Princeville
- 13.2 Photos aériennes dans la région du 24 mai au 20 juin
- 13.3 Soirée Hommage 12-18
- 14 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 15 *LEVÉE DE LA SEANCE*

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

138-06-2012
Adoption de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

139-06-2012
Inversion de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

140-06-2012
Présentation des comptes

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 10683 à 10731	220 955.99 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	44 204.50 \$
Grand total des paiements	265 160.49 \$

ADOPTÉE

141-06-2012
Fermeture du bureau municipal pour les vacances

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pour la période des vacances estivales du 21 juillet au 5 août 2012 inclusivement.

ADOPTÉE

142-06-2012
Modification dans le calendrier des séances

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la séance prévue le lundi 2 juillet 2012 ait lieu le mardi 3 juillet à 20h en raison de la Fête du Canada.

ADOPTÉE

Vente pour taxes

La directrice générale informe le conseil que la somme due pour l'immeuble situé au 120 rue Charest a été payée à la MRC de L'Érable. Donc, l'immeuble n'ira plus en vente pour taxes le 6

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



juin prochain, tel que prévu

143-06-2012
Concours pour un nouveau slogan et une nouvelle image

ATTENDU que le conseil municipal avait lancé un concours pour un nouveau slogan et une nouvelle image en décembre dernier et que trois prix devaient être offerts, dont un prix de 150\$ au gagnant et deux prix de participation de 50\$;

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve le paiement des prix aux personnes suivantes : 1^{er} prix de 150\$ à Frédérique Beaulieu, 2^e prix de participation de 50\$ à Amélie Péloquin et 3^e prix de participation de 50\$ à Caroline Boucher.

ADOPTÉE

144-06-2012
Adhésion au projet de capsules vidéo des télévisions communautaires des Bois-Francis et de L'Érable

ATTENDU le projet de positionnement du territoire de L'Érable, dont l'un des principaux objectifs est de mettre en valeur les initiatives créatives des municipalités de la MRC;

ATTENDU la pertinence du projet de capsules vidéo proposé par les télévisions communautaires des Bois-Francis et de L'Érable dans la poursuite de cet objectif;

ATTENDU QUE ce projet réserve une capsule de 15 minutes pour chacune des 11 municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE ces capsules seront libres de droit et pourront donc être réutilisées par la MRC et les municipalités pour des fins promotionnelles;

ATTENDU la contribution du CLD de L'Érable au projet, à la hauteur de 2 160 \$;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Lyster adhère au projet de capsules vidéo tel que proposé par les télévisions communautaires des Bois-Francis et de L'Érable.

QUE la municipalité débourse la somme de 106 \$ requise pour la réalisation de la capsule qui lui sera consacrée.

ADOPTÉE

La directrice générale fait la lecture du règlement.

145-06-2012
Adoption du règlement 307 décrétant des travaux de voirie ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le «Règlement 307 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur la route Beaulieu, le rang 8 ouest et le rang 10, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts».

ADOPTÉE

146-06-2012
Compétence de la MRC de l'Érable en transport adapté

ATTENDU que la MRC de l'Érable a déclaré sa compétence en matière de transport adapté en date du 9 mai 2012 ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal est en faveur de la prise de compétence en matière de transport adapté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



par la MRC de l'Érable et renonce à tout délai.

ADOPTÉE

147-06-2012
Demande d'aide financière pour la réfection du trottoir de l'OMH de Lyster

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise une contribution de 800\$ à l'OMH de Lyster pour la réfection du trottoir menant aux nouveaux Jardins de Bellerive. La somme sera puisée au poste Ent. rép. Équipement de bureau (02 13000 527) 500\$ et Ent. rép. Équipements (02 13010 527) 300\$.

ADOPTÉE

148-06-2012
Demande d'adoption du projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

149-06-2012
Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 37 Ra/C à même la zone 35Rc et d'agrandir la zone 35Rc à même la zone 34la

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement intitulé «Règlement 304 modifiant le règlement de zonage 124 afin d'agrandir la zone 37 Ra/C à même la zone 35Rc et d'agrandir la zone 35Rc à même la zone 34la».

ADOPTÉE

150-06-2012
Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 33 R/C à même la zone 34la.

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement intitulé «Règlement 306 modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 33 R/C à même la zone 34la.».

ADOPTÉE

Avis de motion

Le conseiller Normand Raby donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'ouverture des rues Beaudoin, St-Pierre, Laurier, Industrielle et Charest.

151-06-2012
Concours d'embellissement des portes avant

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de Lyster désire organiser un concours d'embellissement des portes résidentielles avant ;

ATTENDU QUE la municipalité est prête à offrir des prix de participation dans le cadre de ce concours ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal remettra les prix de participation suivants : un baril d'eau de pluie (d'une valeur de 30\$), deux certificats-cadeaux de 15\$ au Marché Axep et un abonnement d'un mois au Gymlyst (d'une valeur de 30\$).

ADOPTÉE

152-06-2012
Autorisation de signature du protocole d'entente fonds Éco IGA

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec Fonds Éco IGA pour la fourniture de 70 barils d'eau de pluie. La contribution de la municipalité au coût de 2 100\$ sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

153-06-2012
Impression d'affiches promotionnelles

ATTENDU la Municipalité et la Corporation de développement économique de Lyster désire être partenaire pour l'impression et l'installation de deux nouvelles affiches promotionnelles ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal autorise l'impression de deux affiches pour un coût estimé à 2 240\$ plus taxes.

QUE la Caisse Desjardins du Sud de Lotbinière soit contacté pour un partenariat.

ADOPTÉE

154-06-2012
Cadastre de la future rue derrière la rue Préfontaine

ATTENDU que des plans permettant de desservir en aqueduc, égout et sanitaire une éventuelle rue qui sera située derrière la rue Préfontaine ;

ATTENDU que la municipalité désire vendre aux propriétaires de la rue Préfontaine les terrains résiduels qui seront localisés entre ces futurs terrains et les terrains actuels de la rue Préfontaine ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve que la future rue soit cadastrée ;

QU'une soumission soit demandée aux arpenteurs Michel Benjamin et André Lemieux, et que la soumission soit ventilée pour séparer les coûts pour l'arpentage de la rue et des terrains.

ADOPTÉE

Embauche de l'employé à la Gare

Le sujet est reporté à la prochaine séance.

155-06-2012
Fermeture des rues pour le Feu de la St-Jean

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture des rues suivantes durant l'activité du feu de la St-Jean :

- le 23 juin, rue Bécancour, de la rue St-Pierre à Laurier, de 16 h à 8 h (lendemain matin) ;
- le 23 juin, rue Houde sur sa longueur de 16 h à 8 h (lendemain matin) ;
- le 23 juin, rue Des Bouleaux sur sa longueur de 16 h à 8 h (lendemain matin) ;
- le 23 juin, rue Saint-Laurent sur sa longueur de 16 h à 8 h (lendemain matin) ;
- le 23 juin, rue Roy sur sa longueur de 16 h à 8 h (lendemain matin).

ADOPTÉE

156-06-2012
Aide financière à la Corporation des loisirs

ATTENDU que la municipalité remet annuellement des sommes à la Corporation des loisirs de Lyster pour différents événements et pour aider à payer certains frais, notamment le terrain de jeux ;

ATTENDU la demande de partenariat au montant de 15 000\$ proposée par la Corporation des loisirs de Lyster ;

ATTENDU qu'une somme de 771\$ a déjà été versée cette année dans le cadre de la Politique Sport-action ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde un montant de 10 229\$ à la Corporation des loisirs pour le partenariat de l'année 2012. La somme sera puisée dans les postes suivants : Politique Sport-

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



action (02 70190 970) 1 729\$, Salaires moniteurs (02 70122 141) 6 000\$, Promotion-municipalité (02 69000 999) 2 500\$.

QUE les commandites de location de glace offertes pour les tournois de hockey Festival Bleu et Inter-secteur soient incluses dans le partenariat, pour un total de 4 000\$, portant ainsi le total à du partenariat à 15 000\$, assurant donc une visibilité de niveau platine à la municipalité ;

QUE la Corporation soit informée qu'aucune autre demande d'aide financière ou commandite ne sera accordé en sus du partenariat.

ADOPTÉE

157-06-2012
Politique Sport-
Action

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal modifie la Politique Sport-Action adopté en 2007 afin que le remboursement soit porté à 50\$ plutôt que 20\$. La modification sera effective pour l'année 2012.

ADOPTÉE

158-06-2012
Adoption du
document cadre
de la politique
familiale de la
MRC de L'Érable

ATTENDU l'adoption du document cadre de la politique familiale par le conseil des maires lors de la rencontre du 11 avril 2012;

ATTENTU l'adoption du document cadre de la politique familiale par le comité famille-aînés de Lyster lors de la rencontre du 9 mai 2012;

ATTENDU la nécessité d'établir les fondements de la politique familiale dans un document cadre afin d'orienter efficacement la démarche et le plan d'action qui en découle;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le document cadre de la politique familiale de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

159-06-2012
Journées de la
Culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Lyster et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE Municipalité de Lyster a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE Municipalité de Lyster, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

160-06-2012
Appui à la reconstruction de l'usine de transformation d'Olymel à Princeville

ATTENDU l'incendie qui a lourdement endommagé l'usine de transformation d'Olymel, située à Princeville, le 6 mai 2012;

ATTENDU la place importante qu'occupe cette usine dans l'industrie manufacturière régionale et l'emploi qu'elle procure à plus de 180 personnes;

ATTENDU que la direction d'Olymel ne s'est pas encore prononcée quant à la reconstruction éventuelle de l'usine de Princeville;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

De demander à la direction d'Olymel de mettre tout en œuvre afin que l'usine de transformation de Princeville soit reconstruite dans la municipalité, et que les activités y reprennent le plus rapidement possible;

QUE cette résolution soit transmise au conseil municipal de Princeville, à M. Paul Beauchamp d'Olymel et au député d'Arthabaska, M. Claude Bachand.

ADOPTÉE

161-06-2012
Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

162-06-2012
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 40.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4^e jour de juin 2012

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière